

Dès l'origine de l'Ordre, l'Esprit Saint a donné à notre Fondateur Saint Jean de Matha un Charisme pour réaliser une mission typique trinitaire dans l'Eglise. Cette mission a deux pôles d'orientation : "*Gloria tibi*" et "*captivis libertas*". Ce Charisme interpelle aux Trinitaires à accomplir une mission concrète et spécifique dans l'Eglise comme service. Nous recherchons, autant que possible, les moyens de le réaliser et de le mettre en œuvre à travers des activités selon les différentes réalités de chaque juridiction.

L'Ordre se consacre au service de la rédemption, armé seulement de miséricorde et avec l'unique intention de porter espérance dans la foi aux frères qui souffrent sous le joug de l'esclavage. La rédemption est l'apostolat principal de l'Ordre. Donc, toute la vie du Trinitaire devrait être apostolique rédemptrice. Toute l'activité exercée dans l'Ordre, à quelque niveau et avec tout degré de responsabilité, est toujours par sa nature pastorale, orientée selon le style de l'Ordre dans la réalisation du mystère de la rédemption et de la miséricorde. La fraternité trinitaire est née pour un service de miséricorde et de rédemption, comme prolongement de l'action salvifique du Christ. Les religieux trinitaires témoignent cette œuvre de miséricorde et de rédemption dans leur consécration. Les membres de la fraternité sont invités à être des "*témoins crédibles, à travers lesquels Dieu réalise et révèle son amour miséricordieux et rédempteur*".

La législation trinitaire actuelle prévoit la pluralité de l'apostolat, en soulignant que l'Ordre est toujours disponible pour répondre aux priorités apostoliques rédemptrices et aux diverses initiatives de la tâche pastorale de

l'Église (cost. 72). *Qu'est-ce que l'engagement libérateur aujourd'hui pour le trinitaire ? et qui sont les esclaves à racheter aujourd'hui ?*

Aujourd'hui, l'Ordre peut incarner sa mission apostolique à travers une pluralité d'œuvres. Et chaque juridiction tient les moyens concrets pour réaliser les œuvres typiques trinitaires, compte tenu des conditions des lieux et des normes de l'Ordre et des Églises locales. L'apostolat trinitaire s'oriente dans le domaine de l'apostolat caritatif rédempteur, missionnaire, ministère pastoral, œcuménisme. Dans la réalisation des activités apostoliques, de plus, les religieux s'insèrent profondément dans la vie de l'Église par l'apostolat. Les frères sont disponibles pour répondre aux besoins de l'Église et à ses nouvelles exigences.

La mission rédemptrice des trinitaires, en participant activement à la vie de l'Église particulière, en tant que famille diocésaine, se développe aux prisons, aux paroisses, aux cantines des pauvres, aux collèges, aux hôpitaux, aux centres d'Institut, aux enseignants universitaires et les prédicateurs, etc.

1. La Pastorale pénitentiaire

En vertu du mystère de l'incarnation du Christ, chaque homme est devenu notre frère ! Dans le Saint Evangile, Jésus affirme :

"j'étais en prison, et vous êtes venus vers moi" (Mt 25, 36).

En base de cette affirmation biblique, saint Jean de Matha, prêtre, dès sa première messe, se sentit envoyé apporter la rédemption du Christ à ceux qui souffrent de la captivité et de la marginalisation ; il a consacré sa vie à Dieu Trinité pour racheter les chrétiens et les païens emprisonnés par les

musulmans à cause de leur foi en Christ, en payant un prix raisonnable pour leur rançon.



Notre Ordre est né pour la rédemption des prisonniers. Les privés de liberté sont prioritaires dans notre action pastorale et charismatique. L'Esprit Saint, dès les origines de l'Ordre, a donné à notre Fondateur saint Jean de Matha un Charisme pour réaliser une mission spécifique trinitaire dans l'Eglise. Ce Charisme nous interpelle encore aujourd'hui à accomplir une mission concrète et spécifique dans l'Eglise, comprise comme service.

En vertu de notre Charisme, nous participons activement à la préoccupation de l'Eglise pour les personnes qui se trouvent aux situations particulières de souffrance, surtout pour la réalité de tant de frères et sœurs détenus. C'est une mission reçue du Christ pour accomplir de façon permanente la miséricorde de Dieu en faveur des personnes les plus vulnérables et sans défense dans lesquels Jésus lui-même est présent (cf. Mt 25, 40).

L'Église continue à reconnaître l'Ordre en vertu du Charisme de "*miséricorde et rédemption*" toujours valable dans le monde actuel. Nous le réalisons dans le domaine de la pastorale pénitentiaire chez les hommes et les femmes marginalisés qui ont besoin d'être libérés et rachetés. Notre législation réaffirme que les membres de l'Ordre se consacrent, au service de charité et de rédemption, aux personnes touchées par des difficultés particulières et aux pauvres, pour les soutenir spirituellement (CC 1).

En vertu de notre Charisme, nous avons de nombreux frères et laïcs qui exercent leur ministère en tant que service charismatique dans la pastorale pénitentiaire au nom de notre Ordre. Chaque frère dédié à cette mission est libre de l'exercer selon les différentes réalités, les temps et les lieux, en tenant compte également du diocèse ou de l'État dans lequel il œuvre.

Les activités pastorales de nos frères au milieu des personnes emprisonnées se déroulent dans les différents secteurs : évangélisation, célébration, humanisation, accompagnement et réinsertion, afin que les détenus découvrent leur identité et leur dignité comme fils de Dieu.

En général, chaque aumônier peut organiser tranquillement le temps pour le colloque, pour la prière, pour les catéchèses, surtout pour la célébration de l'Eucharistie selon la convention conclue avec les responsables de la prison. En outre, la pastorale s'oriente vers la préparation de certains détenus à la réception des sacrements de l'initiation chrétienne.

A la fin de la peine de prison, l'accompagnement se poursuit par la réinsertion à travers l'accueil au Centre spécial. Le but est d'aider les détenus libérés à s'insérer tranquillement dans leur société. Il existe

plusieurs centres gérés par les trinitaires à cet objet. Nombreuses sont les activités pastorales exercées dans les prisons selon la réalité carcérale de chaque pays où les Trinitaires sont présents.

Nous travaillons aux différents pays du monde : Italie, Espagne, Pologne, Colombie, Pérou, Bolivie, Argentine, Brésil, Congo, Gabon, Cameroun, Madagascar.

2. Pastorale paroissiale

La communauté trinitaire est appelée à s'insérer dans la pastorale organique du diocèse dans lequel elle réside, en vertu d'un service apostolique selon l'esprit du Fondateur et exerce certains ministères apostoliques conformes au Charisme, au bénéfice de l'Église particulière selon ses besoins.



La ministère paroissial est l'apostolat le plus exercé par les Trinitaires en tant qu'Ordre clérical de droit pontifical (CC. 1). Ordinairement, chaque couvent, il y a une église (édifice sacré ouvert au public selon le can. 1214) où les prêtres exercent le ministère sacré en accord avec notre Charisme trinitaire.

Les trinitaires, en réalisant le Charisme, s'efforcent d'aider les Evêques diocésains à assurer une organisation paroissiale adaptée aux exigences de la communauté ecclésiale. Au sein de la paroisse confiée, en plus des directives pastorales du diocèse, les Trinitaires développent également le Charisme selon les besoins des habitants. Nombreuses sont les activités pastorales conformes au Charisme qui se déroulent à l'intérieur de la paroisse. Les membres de la communauté sont tenus de donner au curé ou au recteur leur généreuse collaboration. Cette participation est, par ailleurs, la grande occasion pour la communauté de mettre en œuvre et d'exercer le Charisme.

Toutes les juridictions de l'Ordre gèrent des paroisses, des églises conventuelles et des sanctuaires en collaboration toujours avec le diocèse à travers les conventions écrites entre les deux autorités concernées. En outre, l'Ordre entreprend encore la mission *ad gentes* et la mission spécifique trinitaire, comme l'évangélisation dans le monde arabe, musulman et communiste. Nous remercions pour la disponibilité de nos confrères présents aux divers endroits des différents pays. Toute l'Eglise est missionnaire ; l'activité missionnaire n'est pas une tâche de certains ni de la Hiérarchie.

Dès le début, l'Ordre ouvrait au continent de l'Afrique, à la terre préférée par la tradition rédemptrice des Trinitaires pour le rachat des esclaves. Depuis le Concile Vatican II, la législation ecclésiastique s'est considérablement développée, de sorte qu'actuellement les Constitutions de l'Ordre contiennent une nouvelle approche sur la relation entre l'Évêque et le Religieux qui collabore avec la pastorale diocésaine, en accord avec les normes proposées dans les documents ecclésiastiques "*Ecclesiae sanctae*", "*Christus Dominus*" et "*Mutuae relationes*", ainsi qu'avec le Code de droit canonique de 1983.

Notre législation actuelle décrit clairement cette mission :

« L'Église étant tout entière missionnaire et l'œuvre d'évangélisation étant le devoir fondamental du Peuple de Dieu », notre Ordre accomplira directement aussi ce devoir, dans les territoires mêmes de missions : cela correspond à vrai dire à notre esprit, à notre patrimoine et à notre tradition.

Dans les missions, en effet, notre Ordre promeut la rédemption des hommes, y exerce ses propres œuvres de charité et d'apostolat, et par le baptême, il édifie de nouveaux temples et de nouveaux sanctuaires de la Trinité » (Const. 71).

Certaines juridictions, comme la Province missionnaire Notre-Dame du Bon Remède (Madagascar), Vicariat Sainte-Agnès (Afrique centrale) poursuivent jusqu'à présent la nouvelle approche dans les différentes régions, en construisant les nouveaux bâtiments.

3. ATTENTION AUX PAUVRES ET AUX NÉCESSITEUX

La mission du trinitaire s'inscrit dans la mission du Christ qui, dans sa "*déclaration programmatique*" (Lc 4, 18-19), inclut de préférence aux pauvres. Puis, le Christ lui-même dit : "*car vous avez toujours les pauvres avec vous*" (Mc 14, 7). Dans l'Évangile, Jésus-Christ nous exhorte à avoir une attention toute particulière aux pauvres. C'est un précepte de charité envers le prochain, comme Jésus nous le recommande : "*Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites*" (Mt 25, 40). Saint Jean de Matha avait une préoccupation particulière aux pauvres. C'est pourquoi, il souligne dans la Règle primitive :

« Le soin des hôtes, des pauvres, de tous ceux qui vont et viennent, on le confiera à l'un des frères les plus remplis de discernement et de bienveillance ; celui-ci les écouterait et, selon qu'il le jugerait expédient, il leur fournirait le réconfort de la charité ». (RT. 17).



L'une des finalités concrètes de notre Charisme est l'attention aux pauvres. C'est une tâche confiée au religieux. Chaque communauté réalise une œuvre de miséricorde et de charité envers les pauvres, c'est-à-dire qu'elle doit leur consacrer une partie des revenus ordinaires. L'engagement auprès des pauvres favorise la solidarité de participation à leurs peines et à leurs misères. La pauvreté des religieux, à travers la pratique de la "*tertia pars*" (troisième partie), soutient le soulagement des pauvres.

Le Chapitre général extraordinaire de 1999 lançait un appel à l'Ordre :

"Chaque Province et chaque juridiction et en elle, chaque maison, ait une activité charismatique concrète... comme réponse à des situations de marginalisation et de pauvreté de son environnement".

"*Celui qui perd les pauvres se perd lui-même*", comme le dit notre Réformateur. Toutes les communautés trinitaires font preuve de cette attention envers les pauvres selon leur disponibilité. Il existe différents centres d'accueil des pauvres comme centre d'écoute, centre réservé pour la cantine, hospitalité des immigrés, etc.

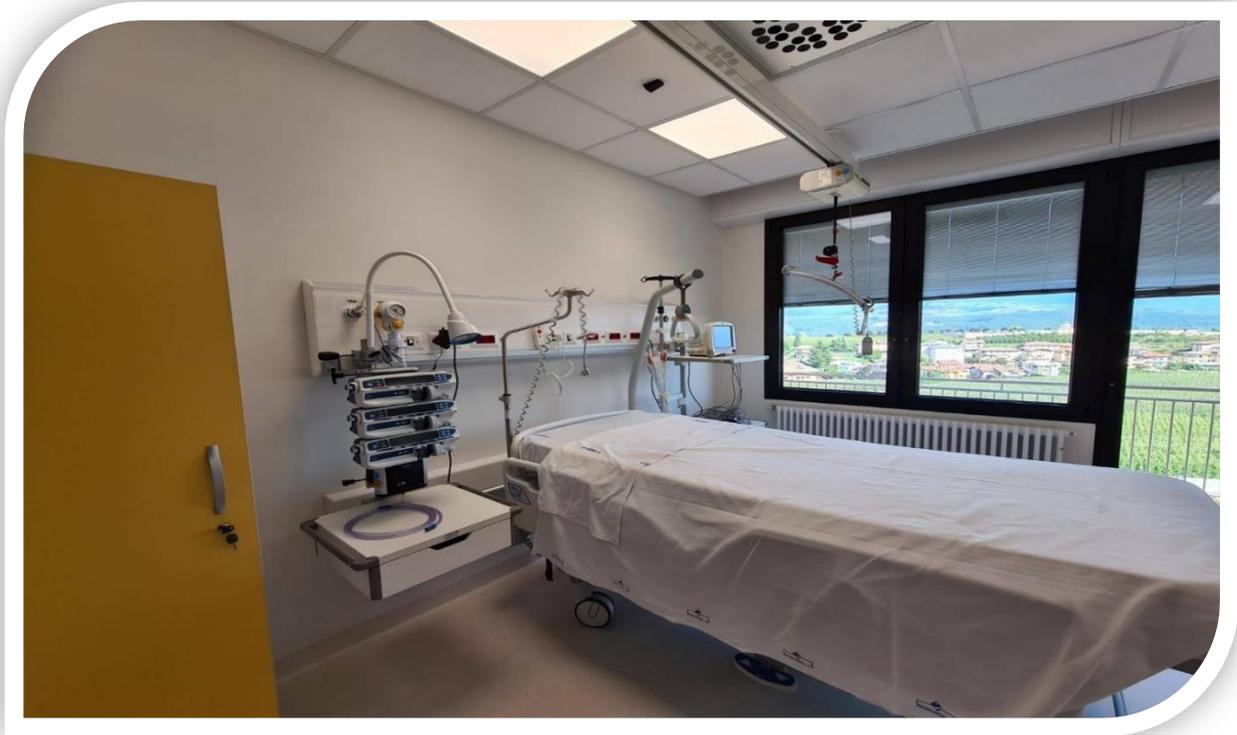
4. HÔPITAL

"Jésus parcourait toutes les villes et les villages, enseignant dans les synagogues, prêchant la bonne nouvelle du royaume, et guérissant toute maladie et toute infirmité." (Mt 9, 35).



Habituellement, Jésus a été sensible à la souffrance humaine, a fait preuve de compassion et de tendresse envers les malades, les souffrants et les nécessiteux. Beaucoup de ses miracles ont été accomplis pour libérer les hommes de la souffrance et de la maladie. Jésus a envoyé ses disciples et leur a donné le pouvoir de guérir les infirmités.

En vertu de ce mandat divin, l'Ordre continue cette mission de Jésus. Les œuvres d'assistance aux malades et la communion dans toute souffrance humaine, tant spirituelle que physique, font certainement partie de la mission de l'Ordre, comme elles constituèrent une partie essentielle de la mission de Jésus Rédempteur.

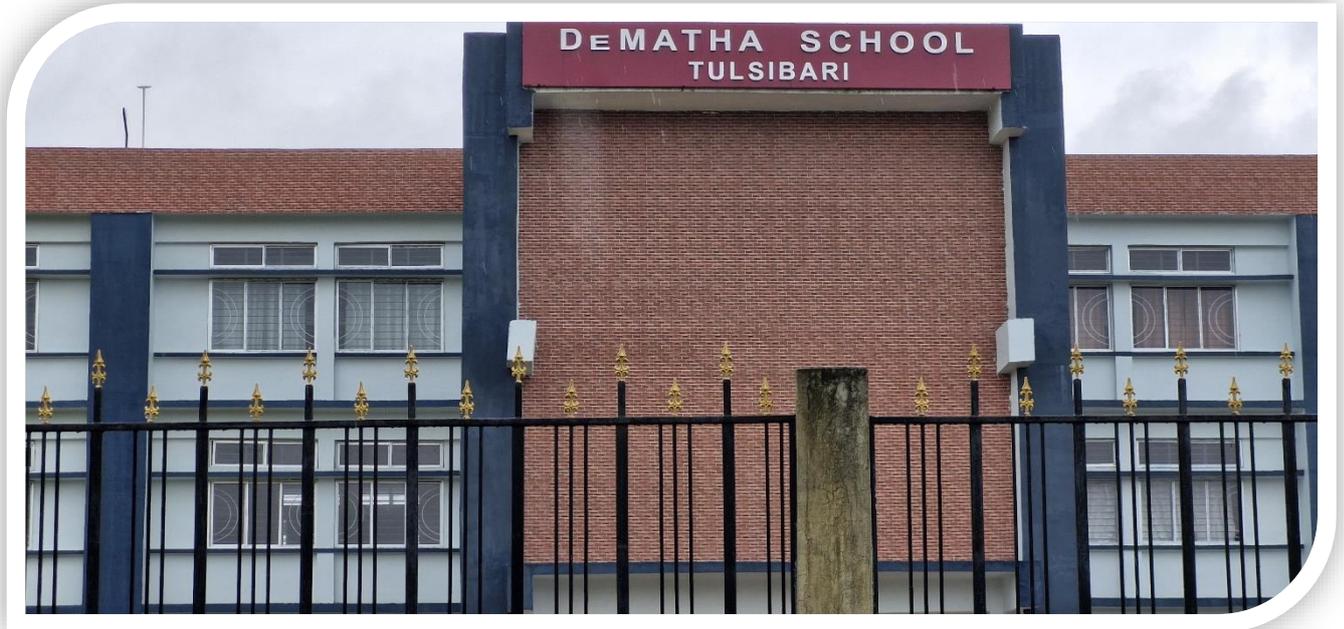


La visite au malade devient une sorte de ministère spécial en faveur de l'infirmes à travers la fraternité et l'assistance à son égard. Les malades deviennent le lieu où, à travers les ministres, on célèbre le mystère du salut par les sacrements de l'onction des malades, de la confession et de l'Eucharistie. Les Pères aumôniers trinitaires exercent leur ministère à l'hôpital par la proximité avec les malades et leurs familles et surtout l'administration des sacrements nécessaires.

5. Ministère de l'école catholique (Collège)

La mission rédemptrice de l'Ordre s'oriente également dans le domaine de l'éducation chrétienne dans l'Institut où l'on promeut l'œuvre évangélisatrice et où s'éloigne l'ignorance sur Dieu. L'objectif principal est d'assurer la libération de la personne dans l'ignorance. L'éducation est un droit universel, comme le souligne le Concile Vatican II :

« Tous les hommes de n'importe quelle race, âge ou condition, possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personne, un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur vocation propre » (*Gravissimum Educationis*, n. 1).



L'Ordre est conscient de la valeur de cette éducation en tant que droit inaliénable. L'école est l'un des moyens concrets que les Trinitaires utilisent pour pouvoir réaliser leur Charisme : libérer de l'esclavage de l'ignorance. Il y a beaucoup d'endroits qui ont besoin de l'éducation. Les Trinitaires s'efforcent de construire diverses écoles dans le monde. Certaines juridictions de l'Ordre occupent le service de l'éducation dans l'école catholique, en construisant les structures selon les besoins du lieu.

6. Autres ministères exercés

Les Trinitaires exercent d'autres ministères dans l'Église, conformément au Charisme trinitaire, qui répondent aux besoins du peuple de Dieu dans la région où ils sont présents. Le but principal et commun est

de porter au milieu des personnes la mission rédemptrice selon l'appel de notre Charisme.

Dans certaines juridictions, par exemple, les Trinitaires actualisent le Charisme à travers le Centre Résidentiel pour Handicapés et Autisme (Institut) qui récupère les personnes handicapées mentalement et physiquement afin qu'elles puissent acquérir leurs droits et leur dignité en tant qu'enfants de Dieu.

Nous gérons également diverses maisons de retraite ou de résidence et d'accueil pour les migrants qui ont dû quitter leur patrie à cause de la guerre.



Les Trinitaires transmettent aussi la spiritualité et le Charisme trinitaire à travers la prédication dans un Centre spirituel. Certains frères sont experts dans ce domaine. Certaines juridictions gèrent un Centre spirituel.



Certains frères sont insérés comme professeurs ordinaires et extraordinaires à l'université ou occupent un poste important comme secrétaire général. Un frère trinitaire est également inséré au Secrétariat d'État du Vatican.

Outre les aumôniers de la prison, il y a aussi quelques frères aumôniers au niveau de la Conférence épiscopale.

Il existe également divers autres ministères pastoraux qui ne sont pas énumérés dans notre présentation.

CONCLUSIONE

Les Trinitaires sont appelés à annoncer à juste titre la Bonne Nouvelle aux pauvres et à libérer les captifs. Nous sommes également envoyés vers eux. L'œuvre rédemptrice est vraiment multiforme, grâce à notre Charisme plus large et adapté aux réalités actuelles. La législation nous permet de le réaliser :

« Notre Ordre est disponible pour les multiples œuvres d'apostolat et les diverses entreprises qui relèvent de la charge pastorale de l'Église » (Const. 72).

Nous remercions encore une fois l'engagement et le service de nos confrères qui font progresser le Charisme dans les diverses activités au sein de l'Ordre et de l'Église particulière. Nous remercions également la collaboration et la participation active de la Famille Trinitaire dans la réalisation du Charisme à travers les activités pastorales réalisées. Que Dieu Trinité nous assiste dans nos ministères.

Que Notre Dame du Bon Remède, Patronne principale de l'Ordre, nous aide à être fidèles à notre mission et que le saint Fondateur soutienne toujours notre service miséricordieux et rédempteur.

Fr. Daudet Maximilien O.SS.T

Président du Secrétariat pour l'Apostolat